

Plan d'actions régionales 2020

Éditorial

La loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale, redessine la carte des régions françaises ; l'Anfh, dans le respect de la modification de son statut, s'est réorganisée sur le plan national et régional.

Les valeurs de proximité, de solidarité et de mutualisation de l'Anfh, au service des agents et des établissements, demeurent le fil rouge de ses orientations stratégiques.

En 2019, ses actions et ses réflexions se concentrent sur le nouveau projet stratégique 2020-2023 avec pour objectif la valorisation des qualifications et des compétences des personnels sociaux, médico-sociaux et sanitaires.

Le Plan d'actions régionales (PAR) Bourgogne-Franche-Comté est un PAR unique qui intègre des spécificités territoriales, auquel s'ajoute un Plan d'actions coordonnées (PAC) Franche-Comté.

Le Président Régional,
Laurent MOUTERDE

D'un coup d'œil

Sommaire

Éditorial		p. 03
Présentation générale de l'Anfh		p. 06
Financements Anfh		p. 07
Les services destinés aux établissements adhérents		p. 08
Schéma directeur de Bourgogne-Franche-Comté		p. 10
Les chiffres-clés		p. 11
Des équipes à votre service		p. 12
161 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'Anfh		p. 14
Conditions de prise en charge		p. 19
Modalités de remboursement des agents		p. 20
Plan régional 2020	Bourgogne-Franche-Comté	p. 22
Plan territorial 2020	Franche-Comté	p. 24
Plan territorial 2020	Bourgogne	p. 25

**900 000 agents
formés dans toute
la France.**



Les délégations régionales Anfh accompagnent les établissements dans la gestion de leurs plans de formation: animation de réseaux professionnels, soutien de la professionnalisation des chargés de formation, actions de formation prêtes à l'emploi et gestion financière des fonds. Pour plus d'informations, contactez votre délégation régionale.

Anfh Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

WWW.ANFH.FR

D'un coup d'œil

Présentation générale de l'Anfh

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (Anfh) est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Santé depuis 2007. Elle est aujourd'hui le seul OPCA du secteur public.

Sa raison d'être

Collecter, gérer, mutualiser et optimiser les fonds qui lui sont confiés au titre de la formation professionnelle des agents de la FPH pour l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics adhérents, mais aussi proposer aux établissements et aux agents les services permettant le déploiement d'une formation continue de qualité.

Depuis sa création en 1974, l'association a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus qui en font aujourd'hui une référence en matière de formation professionnelle du secteur sanitaire et social.

La structure repose sur 3 valeurs fondatrices: **PARITARISME**

Les instances de décision sont composées conjointement de la Fédération hospitalière de France (FHF), représentant les établissements employeurs de la Fonction publique hospitalière, et des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, SUD, CFTC, CFE-CGC). L'alternance aux postes de président et vice-président se pratique tous les ans entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales aux niveaux national, territorial et régional.

PROXIMITÉ

Avec 16 délégations régionales regroupant 26 délégations territoriales, l'Anfh met au service de la FPH des professionnels de la formation spécialisés dans les domaines sanitaire, médico-social et social.

SOLIDARITÉ

Elle s'exerce par la mutualisation des moyens financiers, mais aussi par le partage d'expériences et la mise en commun des connaissances.

Zoom sur le projet stratégique 2020-2023

Poursuivre, intensifier ou ajuster les nombreux dispositifs, politiques et actions mises en place en faveur des agents, des établissements et de la qualité de prise en charge des patients. C'est la finalité du nouveau projet stratégique de l'Anfh. Fruit de nombreuses discussions, cette feuille de route redéfinie tous les 4 ans structure l'action de l'Association et précise ses ambitions et priorités.

Articulé autour de quatre ambitions, le nouveau projet stratégique entend inscrire l'action de l'Association en forte cohérence avec un environnement institutionnel en évolution, à la fois dans le champ de la formation professionnelle et dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ou le projet de loi de transformation de notre système de santé induisent en effet de profonds changements qui impactent l'action de l'Anfh, tant au niveau de son positionnement qu'au niveau des attentes de ses établissements adhérents.

Ambition 1

➤ Sécuriser collectivement et accompagner individuellement les parcours des agents

Ambition 2

➤ Soutenir les politiques RH des établissements

Ambition 3

➤ Accompagner la dynamique territoriale des établissements et des équipes

Ambition 4

➤ Anticiper les transformations sociétales, scientifiques, techniques, numériques et organisationnelles du secteur

Financements Anfh

L'Anfh collecte cinq fonds :

2,1%

Plan de formation

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux employant des agents de la Fonction publique hospitalière doivent consacrer au minimum 2,1% des rémunérations inscrites au budget à la formation.

0,2%

CFP - BC - VAE

Cette contribution est obligatoirement versée à l'Anfh et finance le Congé de formation professionnelle, le Congé pour validation des acquis de l'expérience et le Congé pour bilan de compétences. L'initiative relève exclusivement de l'agent.

0,6%

FMEP

Il s'agit du Fonds mutualisé pour le financement des Études promotionnelles de l'agent. Les Études promotionnelles désignent les formations qui aboutissent aux diplômes du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la Santé). Leur initiative relève exclusivement de l'établissement qui s'occupe de présenter les demandes de prise en charge à l'Anfh.

4,8%

ESAT

L'Anfh propose, aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), de collecter et gérer la contribution destinée

à financer la formation continue des travailleurs handicapés accueillis.

0,75 / 0,5%

DPC médical

Depuis 2013, l'Anfh gère les fonds de formation et DPC des médecins sur une base volontaire des établissements. L'adhésion leur permet de bénéficier des services de l'Anfh et d'une contribution financière versée par l'ANDPC.

Partenariats financiers

Au niveau national, 2 partenariats structurants se poursuivent actuellement :

- > partenariat avec la CNSA sur la qualification des personnels, les ASG et les emplois d'avenir ;
- > partenariat avec le FIPHFP sur le handicap (partenariat national se déclinant en régions).

Au niveau régional, à titre d'exemple, sur la période de mise en œuvre du projet stratégique 2016-2019, 125 nouvelles conventions ont été signées toutes délégations confondues.

Les principaux partenaires des délégations sont les ARS, les Conseils Régionaux, les Direccte (Fonds européens FSE), le CNFPT, la CNRACL (FNP) et le FIPH-FP. Les principales thématiques faisant l'objet de conventions partenariales financières en délégation sont les suivantes :

- > appui aux politiques GPMC des établissements ;
- > élaboration ou renouvellement

de cartographies métiers ;

- > soutien financier au développement des Études Promotionnelles ;
- > soutien aux parcours qualifiants et certifiants d'agents cibles dans le secteur ;
- > appui aux politiques handicap des établissements ;
- > soutien des établissements dans leur politique de prévention des risques ou qualité de vie au travail ;
- > professionnalisation des acteurs « achats » dans les établissements ;
- > soutien aux démarches de certification des établissements et comptabilité analytique ;
- > dispositifs en faveur des compétences-clés ;
- > soutien spécifique aux politiques formation des petits établissements ou EPHAD ;
- > appui au développement de nouvelles modalités d'apprentissage ;
- > soutien aux mobilités inter fonctions publiques ;
- > dispositifs de simulation en santé...

Les services destinés aux établissements

L'Anfh offre aux responsables de formation et aux directeurs des ressources humaines des établissements adhérents un ensemble d'outils et de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers.

Un accompagnement spécifique sur la gestion de la formation et des parcours professionnels

Pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques RH-formation, l'Anfh accompagne les établissements hospitaliers dans leurs démarches en mettant à leur disposition de nombreux outils méthodologiques et informatiques.

Plateforme en ligne pour l'achat de formation et centrale d'achat

La plateforme d'achat en ligne de l'Anfh est conçue pour sécuriser et simplifier les achats de formation des adhérents de l'Anfh. Disponible sur le site Anfh.fr, cette solution informatique est exclusivement dédiée à l'achat de formation.

La plateforme de l'Anfh offre la possibilité de gérer l'ensemble de la procédure d'achat : publication des appels d'offres ou consultation en direct d'un ou plusieurs organisme(s) de formation, échanges avec les organismes candidats, modification de cahiers des charges, réception et ouverture des plis, attribution du marché, archivage...

Avantage supplémentaire, elle dispose de fonctionnalités de partage de documents (cahiers des charges, conventions, etc.), favorisant ainsi la mutualisation des expériences et bonnes pratiques avec d'autres établissements.

—
Plateforme achat de l'Anfh
plateforme-achats.anfh.fr

Outil de commande en ligne de formations Anfh « La ForMuLE »

L'Anfh étant une centrale d'achat de prestations de formation, elle passe et contractualise des marchés de formation pour le compte des établissements adhérents. Aucune mise en concurrence n'est à réaliser par ces derniers lorsque l'achat a été réalisé par l'Anfh.

Dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, l'Anfh a construit un outil de commande en ligne, permettant aux adhérents de consulter l'offre de formations achetées par l'Anfh et commander des sessions dans le cadre des marchés publics attribués par l'Association.

Les principales fonctionnalités de l'outil seront les suivantes :

- > visualiser l'ensemble des marchés de formation contractualisés par l'Anfh ;
- > rechercher des formations et les enregistrer en favoris ;
- > passer, modifier et annuler des commandes dans le cadre de ces marchés ;
- > consulter les données statistiques relatives à ses commandes.

Un seul outil pour gérer les processus de formation

Une solution centralisée, où les applications et les données sont hébergées par l'Anfh. L'ergonomie générale de Gesform Evolution est intuitive, claire et favorise une prise en main rapide. Les équipes des systèmes d'information des établissements ne sont plus sollicitées pour les mises à jour de version. Un outil partagé avec la délégation régionale : les conseillers de l'Anfh utilisent le même outil pour traiter les demandes de financement de formation.

Un outil unique permettant de dématérialiser l'entretien auprès des cadres,



de recueillir les besoins de formation, de saisir les demandes de formation et de générer automatiquement les dossiers acceptés par les commissions de formation, pour constituer un préplan à présenter en Comité Technique d'Établissement (CTE). Possibilité de gérer des plans de formation communs à plusieurs établissements (GHT, directions communes...).

Les cartographies des métiers

À l'heure où le paysage sanitaire, social et médico-social se transforme, la gestion des métiers est importante. Dans ce contexte, l'Anfh développe un dispositif de cartographie des métiers permettant d'éclairer les réflexions stratégiques des établissements, des instances et de leurs partenaires sur les perspectives métiers, les besoins de formation et d'études promotionnelles.

Datadock

Les instances de l'Anfh ont fait le choix de contribuer au mouvement général visant à favoriser l'amélioration de la qualité des organismes de formation. Datadock contribue à garantir la qualité des organismes de formation auxquels les établissements de l'Anfh font appel.

L'animation des réseaux professionnels

L'Anfh assure des missions de conseil en développant des services personnalisés comme le soutien dans l'élaboration de plans de formation, la mise à disposition de ressources techniques ou encore l'animation de réseaux professionnels. Cette animation se concrétise par l'organisation de journées thématiques, la proposition d'Actions de formation nationales et régionales « clés en main » pour enrichir les plans de formation des établissements ou encore,

par exemple, par l'animation de réseaux de responsables formation. Cette animation de réseaux permet l'échange de pratiques entre pairs, l'utilisation de données nationales, ainsi que la mise à disposition de repères sur l'évolution des métiers.

Information des adhérents La Lettre de l'Anfh

L'Anfh diffuse à l'ensemble de ses adhérents un magazine trimestriel, *La Lettre de l'Anfh*, qui aborde, sur seize pages, l'actualité de la formation des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics.

—
Les numéros de *La Lettre de l'Anfh* sont disponibles sur anhf.fr.

Informers les agents et les établissements

Dépliants, guides, affiches... l'Anfh édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation régionale Anfh ou à partir d'anhf.fr.

Des guides pour les acteurs de la formation

► Coordination de la formation dans les GHT

Dans le cadre de la mise en place des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'Anfh propose un guide, constitué de 14 fiches thématiques, qui a pour ambition d'aider les établissements membres de GHT à décrypter ce nouveau dispositif, de les éclairer sur les choix à effectuer et de leur fournir des pistes opérationnelles de coordination de la formation.

► Des fiches pratiques sur les droits et les modalités d'utilisation du CPF

Ces fiches pratiques ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre du CPF au sein des établissements. Elles en rappellent les principaux enjeux et précisent ses modalités d'application pour les établissements.

► Un guide sur l'éligibilité

Ce guide s'attache à définir les éléments d'analyse qui permettront d'apprécier le caractère éligible d'une action de formation.

► Un guide des métiers

Guide de référence sur les métiers de la Fonction publique hospitalière, il propose aux professionnels du secteur et à un large public de s'informer sur les conditions d'accès aux métiers (recrutement, diplômes...), d'identifier les possibilités de mobilité dans une logique de parcours professionnel et d'accompagner les pratiques professionnelles (GPMC, FPTLV, CPF).

► Un guide technique du DPC

Outil pour faciliter la mise en œuvre du DPC dans les établissements publics de santé, il complète et renforce le dispositif d'accompagnement proposé aux établissements adhérents.

L'ensemble des guides méthodologiques et publications de l'Anfh et de ses délégations sont accessibles à partir d'anhf.fr, rubriques « Kiosque » et « Sur le web ».

Dispositif spécifique Multi +

Le dispositif Multi + permet aux agents de mieux appréhender leur environnement professionnel, de repérer les étapes-clés d'une carrière au sein de la Fonction publique hospitalière et de développer une culture commune. Il a été enrichi d'une plateforme de formation en ligne pour améliorer l'interactivité avec le groupe et la mise à jour des contenus.

—
Plus d'infos
> www.anhf.fr

Schéma directeur de Bourgogne-Franche-Comté

Les orientations du projet stratégique 2020-2023 ont été fixées en concertation avec l'ensemble des administrateurs régionaux et guideront l'action de l'Anfh BFC pour les années à venir, par la déclinaison de 4 grands axes.

Ambition 1

Sécuriser collectivement et accompagner individuellement les parcours des agents

- > **Objectif 1:** maintenir et développer les capacités d'évolution professionnelle des agents.
- > **Objectif 2:** structurer et développer l'information et l'accompagnement des agents, notamment au travers du Conseil en évolution professionnelle (CEP).
- > **Objectif 3:** renforcer une offre facilitant et sécurisant les transitions professionnelles.

Ambition 2

Soutenir les politiques RH des établissements

- > **Objectif 4:** poursuivre l'accompagnement des politiques GPMC des établissements.
- > **Objectif 5:** renforcer l'offre aux établissements pour la mise en place de leurs politiques de prévention, notamment en matière de Qualité de vie au travail (QVT).
- > **Objectif 6:** soutenir les territoires et les établissements : formation, DPC, nouvelles modalités d'acquisition de compétences.
- > **Objectif 7:** contribuer à l'attractivité des établissements et des métiers.

Ambition 3

Accompagner la dynamique territoriale des établissements et des équipes

- > **Objectif 8:** construire et ouvrir une offre accessible à tous les professionnels sur les territoires.
- > **Objectif 9:** faciliter le déploiement et l'accès à des actions de formation « médecins/non médecins ».
- > **Objectif 10:** poursuivre et adapter l'accompagnement des établissements et des équipes dans le cadre des nouveaux projets territoriaux de santé.

Ambition 4

Anticiper les transformations sociétales, scientifiques, techniques, numériques et organisationnelles du secteur

- > **Objectif 11:** anticiper les impacts des évolutions scientifiques, techniques et numériques sur les métiers et les organisations.
- > **Objectif 12:** renforcer l'offre sur les thématiques du développement durable, de la Responsabilité sociale des établissements et de l'égalité professionnelle.

Chantiers transverses

- > Développer les outils d'évaluation de la qualité.
- > Simplifier et dématérialiser les circuits.
- > Enrichir l'offre sur fonds mutualisés.
- > Renforcer le positionnement de l'Anfh dans un nouvel environnement institutionnel.

Les chiffres-clés



161

Établissements adhérents à l'Anfh
Bourgogne-Franche-Comté

Adhérents

98,8%

D'établissements adhérents
au 2,1% - Plan de formation

Soit 99,8% des agents de la FPH de la région



61,2%

Taux d'accès
à la formation

Données financières

47 623 K€

Collectés en 2018

Répartition :

69 524 Départs en formation
(au titre du plan de formation)

135 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques)*

90 Dossiers VAE en cours de financement*

386 Bilans de compétences financés*

973 Études promotionnelles financées**

33 497 K€ 2,1% - Plan de formation

9 594 K€ 0,6% - Fonds de
mutualisation pour les études
promotionnelles

3 198 K€ 0,2% - CFP/BC/VAE

60 K€ 4,8% - ESAT

1 274 K€ 0,5% ou 0,75% - DPC médical

* Dans le cadre du 0,2% - CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

Présentation

Des équipes à votre service

L'équipe
de la délégation
territoriale
Franche-Comté

Délégué Anfh Franche-Comté

Mickaël EVENO
> 03.81.82.63.09
> m.eveno@anfh.fr

Assistante

Anne-Sophie DESSENT
> 03.81.82.63.12
> as.dessent@anfh.fr

Conseillères en Gestion de fonds

Martine BELIARD
> 03.81.82.63.11
> m.beliard@anfh.fr

Audrey DEVOILLE
> 03.81.82.63.07
> a.devoille@anfh.fr

Nelly ROYER
> 03.81.82.63.14
> n.royer@anfh.fr

Conseillère formation

Audeline MOMY
> 03.81.82.63.13
> a.momy@anfh.fr

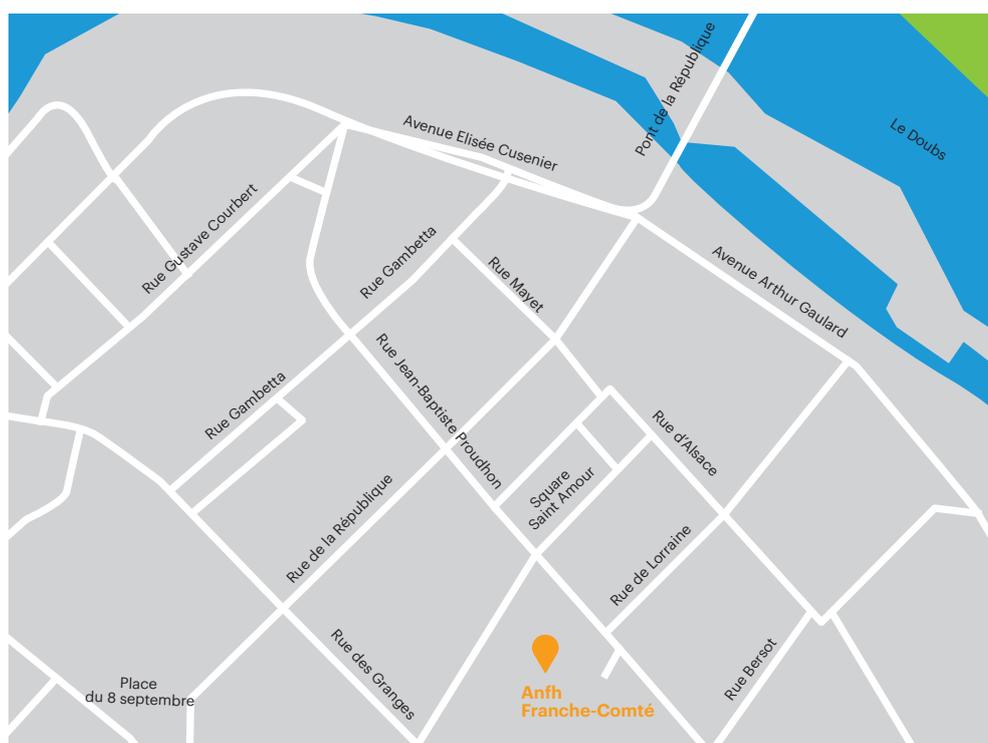
Conseillère en dispositifs individuels

Sandrine POYET
> 03.81.82.63.08
> s.poyet@anfh.fr

Comment venir à l'Anfh Franche-Comté?

9 Rue Jean-Baptiste
Proudhon
BP 269
25016 Besançon Cedex
tél: 03 81 82 00 32
franchecomte@anfh.fr

Sonnez à l'interphone
Anfh placé avant la
porte d'accès « piétons »
qui se situe entre
une agence immobilière
et un salon de coiffure.
Puis faites le tour
du bâtiment en suivant
la ligne de marquage
au sol (bande blanche).



Présentation

L'équipe
de la délégation
territoriale
Bourgogne

Délégué Anfh Bourgogne

Vincent TESTORI
> v.testori@anfh.fr

Conseiller(ère)s Gestion de fonds

Florence JARDIN
> f.jardin@anfh.fr

Florence VAUGELADE
> f.vaugelade@anfh.fr

Hatim DENDANE
> h.dendane@anfh.fr

Anne-Sophie HEMERY
> As.hemery@anfh.fr

Christelle BULLE
> c.bulle@anfh.fr

Karine DIDELOT
> k.didelot@anfh.fr

Martine POMMIER
> m.pommier@anfh.fr

Conseillères formation

Carole LAFFITTE-LAURENT
> c.laffitte-laurent@anfh.fr

Corinne PIFFAUT
> c.piffaut@anfh.fr

Conseillère évolution professionnelle

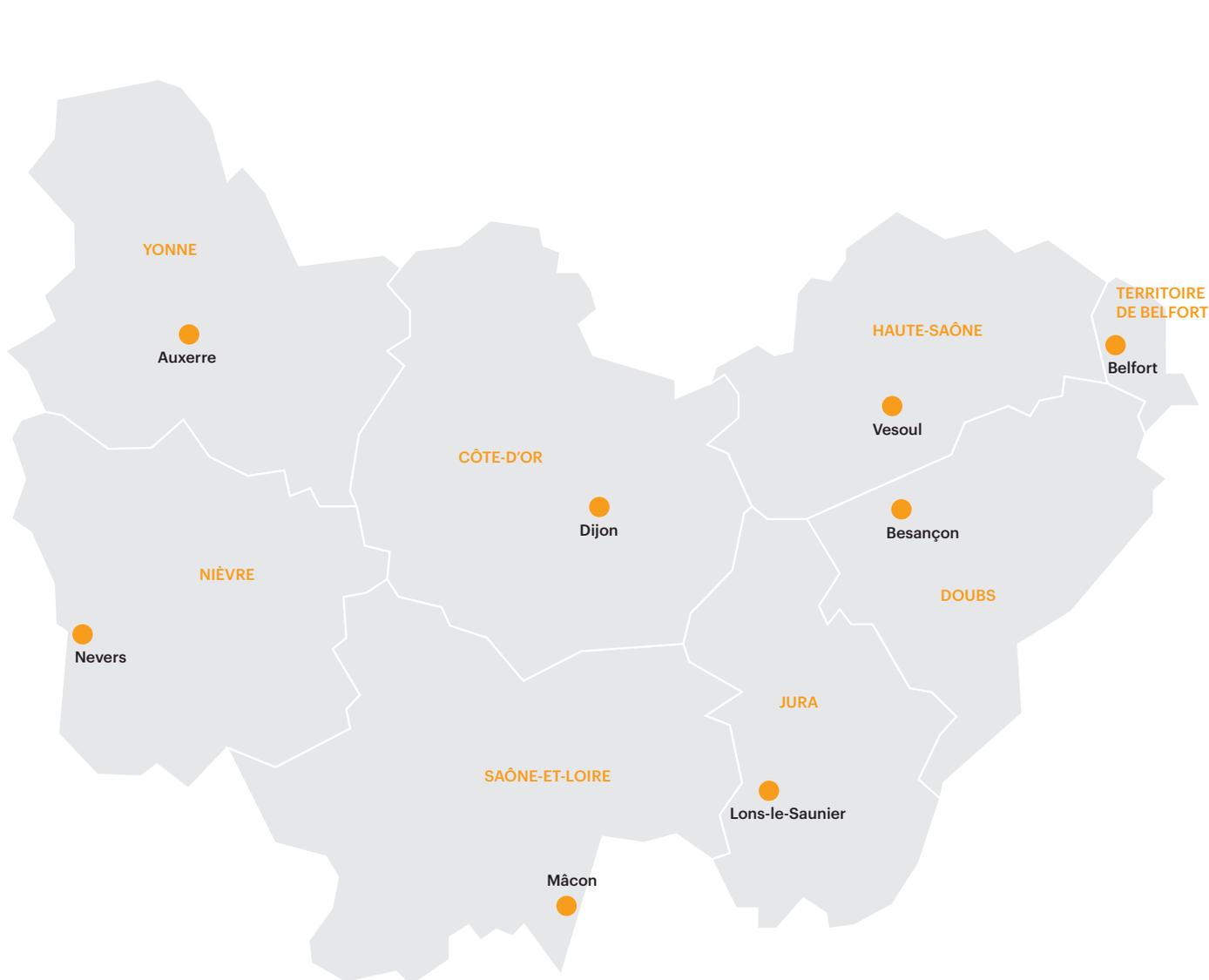
Karine DEDIEU
> k.dedieu@anfh.fr

Comment venir
à l'Anfh Bourgogne ?

14, rue Nodot
BP 81574
21015 Dijon Cedex
tél. : 03 80 41 25 54
bourgogne@anfh.fr



161 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'Anfh



Liste des établissements

Franche-Comté

1	EHPAD La Résidence du Parc	20, rue René Girardot	25404 AUDINCOURT
2	CH Baume Les Dames	1, avenue du Président Kennedy	25110 BAUME LES DAMES
3	CHU de Besançon	2, place Saint Jacques	25030 BESANÇON
4	CLS Bellevaux	29, quai de Strasbourg	25042 BESANÇON CEDEX
5	Centre de soins des Tilleroyes	46b, chemin du Sanatorium	25000 BESANÇON
6	EHPAD Saint Joseph	9, rue de l'Hôpital	25390 FLANGEBOUCHE
8	CH Paul Nappéz	9, rue Maréchal Leclerc	25500 MORTEAU
10	CHS de Novillars	4, rue du Docteur Charcot	25220 NOVILLARS
11	CH Saint-Louis	5, rue des Vergers	25290 ORNANS
12	CHI de Haute-Comté	2, faubourg Saint-Étienne	25300 PONTARLIER
13	Établissement de santé de Quingey	7, route de Lyon	25440 QUINGEY
14	EHPAD Château Vorget	11, rue du Vieux moulin	25680 ROUGEMONT
18	CDEF du Doubs	67, rue des Hauts de Saint-Claude	25000 BESANÇON
20	EHPAD de L'Isle Sur Le Doubs	76, rue du Magny	25250 L'ISLE SUR LE DOUBS
25	EHPAD de Bian Ousance	Hameau de Bian	39190 COUSANCE
26	CH Louis Pasteur	73, avenue Léon Jouhaux - CS 20079	39100 DOLE
27	CHS Saint-Ylie Jura	Route nationale - BP 100	39108 DOLE CEDEX
28	CH Jura Sud	55, rue du Docteur Jean Michel	39000 LONS LE SAUNIER
29	EHPAD La Mais'ange	1, rue Saint-Pierre	39700 MALANGE
30	CH Léon Berard	Les Essarts	39400 MOREZ
34	EHPAD Saint-Amour	4, allée des Capucins	39160 SAINT-AMOUR
35	CH Louis Jaillon	2, montée de l'Hôpital	39206 SAINT-CLAUDE CEDEX
37	CHI du Pays du Revermont	9, rue du Docteur Germain	39110 SALINS LES BAINS
39	FDE du Jura	355, boulevard Jules Ferry	39000 LONS LE SAUNIER
41	EHPAD Alfred Dornier	11, rue Alfred Dornier	70180 DAMPIERRE SUR SALON
42	CHVS Gray	5, rue de l'Arsenal	70100 GRAY
48	EHPAD Jean Michel	18, Grande rue	70240 SAULX
49	EHPAD Saint Joseph	13, rue de la Croix de pierre	70360 SCEY-SUR-SAÔNE
50	MEF Vesoul	73-75, rue Baron Bouvier	70000 VESOUL
51	CHSLD de Bavilliers	16, rue Alfred Engel	90800 BAVILLIERS
53	FDE du territoire de Belfort	5, rue du Peintre Dauphin	90000 BELFORT
54	EPSMS Les Eparses	97, Grande rue - CS 80002	90330 CHAUX
56	Solidarité Doubs Handicap	10, rue Lafayette	25000 BESANÇON
57	Étapes	9, rue Henri Jeanrenaud	39107 DOLE CEDEX
58	CSHLD Jacques Weinman	14- 16, rue des Cerisiers	25740 AVANNE-AVENEY
59	EHPAD de Blamont	12, rue Viette	25310 BLAMONT
60	EHPAD Alexis Marquiset	40, rue de la Gare	25620 MAMIROLLE
63	CCAS de Besançon	9, rue Pablo Picasso	25050 BESANÇON CEDEX
64	HOPITAL Nord Franche-Comté	100, route de Moval	90400 TREVENANS
65	GH de Haute-Saône	2, rue René Heymes - BP 409	70014 VESOUL CEDEX
66	AHBFC	Rue Claude Perchot	70160 SAINT-REMY-EN-COMTE
67	IRFC de Franche-Comté	Pôle Cancérologie - Bâtiment bleu - 3, boulevard Fleming	25030 BESANÇON CEDEX

Liste des établissements

Bourgogne

003	CH Auxonne	5, rue du Château	21130 AUXONNE
004	CH Beaune	Avenue Guigone de Salins	21200 BEAUNE
005	EHPAD Bligny-sur-Ouche	9, route de Dijon	21360 BLIGNY-SUR-OUCHÉ
007	CHS La Chartreuse - Dijon	1, boulevard Chanoine Kir - BP 23314	21000 DIJON
008	CHU Dijon	1, boulevard Jeanne d'Arc - BP 77908	21000 DIJON
009	CH Is-sur-Tille	21, rue Victor Hugo BP 20	21120 IS SUR TILLE
010	EHPAD Cordelier Labergement-Les-Seurre	33, rue de Pouilly	21820 LABERGEMENT-LES-SEURRE
011	EHPAD Laignes	19, rue Porte du Chêne	21330 LAIGNES
013	EHPAD Moutiers Saint-Jean	8, place de L'Hôpital	21500 MOUTIERS SAINT-JEAN
014	EHPAD Nolay	6, rue Docteur Lavirotte	21340 NOLAY
016	EHPAD Pouilly-en-Auxois	33, rue du Général Charles De Gaulle	21320 POUILLY-EN-AUXOIS
017	EHPAD Saint-Jean de Losne	1, place d'Armes - BP 30	21170 SAINT-JEAN DE LOSNE
019	CH Semur-en-Auxois	3, avenue Pasteur	21140 SEMUR EN AUXOIS
022	FE Ahuy	1, route de Messigny	21121 AHUY
023	EHPAD Mirebeau-sur-Beze	3 bis, route de Dijon	21310 MIREBEAU-SUR-BEZE
024	EHPAD Achun	Les Blés D'Or - Le Bourg	58110 ACHUN
025	EHPAD Cercy La Tour	86, route de Châtillon	58340 CERCY LA TOUR
026	CH La Charité Sur Loire	29, rue Henri Dunant - BP 138	58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
027	CH Loo-Epsm La Charité	51, rue des Hôtelleries - BP 137	58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
028	CH Chateau Chinon	42, rue Jean-Marie Thevenin	58120 CHATEAU CHINON VILLE
029	CH Clamecy	14, route de Beauzy - BP 174	58500 CLAMECY
031	CH Cosne Cours-sur-Loire	96, rue du Maréchal Leclerc - BP 141	58200 COSNE COURS-SUR-LOIRE
032	CH Decize	74, route de Moulins	58300 DECIZE
033	EHPAD Donzy	7, rue du Général Leclerc	58220 DONZY
035	CH Lormes	8, rue du Panorama BP 25	58140 LORMES
036	EHPAD Et CLS Luzy	5 -7, avenue Hoche - BP 57	58170 LUZY
037	EHPAD Moulins Engilbert	5, place Louis Lepère	58290 MOULINS ENGILBERT
038	CH Nevers	1, boulevard de l'Hôpital	58000 NEVERS
039	EHPAD Saint-Benin-d'Azy	7, rue des Écoles - BP 8	58270 SAINT-BENIN D'AZY
040	CLS Saint-Pierre Le Moutier	27, rue Commandant Leiffait	58240 SAINT-PIERRE LE MOUTIER
042	EHPAD Varzy	17, boulevard d'Auxerre	58210 VARZY
043	CH Autun	7 bis, rue de Parpas	71400 AUTUN
044	EHPAD Rambuteau & Rocca	Le Bourg	71800 BOIS SAINTE-MARIE
045	CH Bourbon-Lancy	Allée d'Aligre	71140 BOURBON LANCY
046	EHPAD Buxy	Chemin des Marbres	71390 BUXY
047	CH Chagny	16, rue de la Boutière - BP 9	71150 CHAGNY
048	CH Chalon-sur-Saône	4, rue Capitaine Drillien - BP 120	71100 CHALON-SUR-SAÔNE
049	CH Charolles	6, rue du Prieuré	71120 CHAROLLES
050	EHPAD Chauffailles	53, rue Antonin Achaintre	71170 CHAUFFAILLES
051	CH La Clayette	19, rue de L'Hôpital	71800 LA CLAYETTE
052	CH Cluny	13, place de l'Hôpital - BP 27	71250 CLUNY
053	EHPAD Couches	Route de Chalencey	71490 COUCHES
054	EHPAD Le Creusot	75, rue Jouffroy - BP 55	71200 LE CREUSOT
055	EHPAD Cuiseaux	1, rue du Repos	71480 CUISEAUX
056	EHPAD Cuisery	99, rue de l'Hôpital	71290 CUISERY
057	EHPAD Digoin	3, rue Marcellin Vollat	71160 DIGOIN
058	EHPAD Fougerolles Epinac-les-Mines	13, rue Grillot	71360 EPINAC
059	EHPAD Intercommunal Frontenaud	495, route du Château des Crozes	71580 FRONTENAUD
060	CH La Guiche	Le Rompoix	71220 LA GUICHE
061	EHPAD Epinat-Simon Issy-L'Évêque	Rue des Émigrés	71760 ISSY-L'ÉVÊQUE

062	CH Louhans	350, avenue Fernand Point	71500 LOUHANS
063	CH Macon	350, boulevard Louis Escande	71000 MACON
064	EHPAD Macon	Rue Jean Bouvet	71000 MACON
065	CH Marcigny	1, place Irène Popard	71110 MARCIGNY
066	SIH CH Montceau-les-Mines	Saint Vallier - BP 189	71300 MONTCEAU-LES-MINES
067	EHPAD Montcenis	Place de L'Église	71710 MONTCENIS
069	CH Paray-le-Monial	15, boulevard Les Charmes	71600 PARAY-LE-MONIAL
070	EHPAD Charles Borgeot Pierre-de-Bresse	2, place du Château	71270 PIERRE-DE-BRESSE
071	EHPAD Romaneche Thorins	Rue Des Guillates, Le Bourg	71570 ROMANECHES THORINS
072	EHPAD Le Clos Bressan	Le Champ Du Four	71470 ROMENAY
073	NPU/EHPAD Saint-Ambreuil	Chemin du square	71240 SAINT-AMBREUIL
074	EHPAD Saint-Desert	Rue de Tenange	71390 SAINT-DESERT
075	EHPAD Saint-Gengoux-le-National	Rue des Tanneries	71460 ST-GENGOUX-LE-NATIONAL
076	EHPAD Saint-Germain-du-Bois	29, rue Charles Michelland	71330 ST-GERMAIN-DU BOIS
077	EHPAD Intercommunal de Saint-Germain-du-Plain/Varennes-le-Grand	6, route de Baudrières	71370 ST-GERMAIN-DU-PLAIN
078	EHPAD Salornay-sur-Guye	12, rue de L'Hôpital	71250 SALORNAY-SUR-GUYE
079	EHPAD Semur-en-Brionnais	Les Pions	71110 SEMUR-EN-BRIONNAIS
080	EHPAD Sennecey-le-Grand	61, avenue du 4 septembre	71240 SENNECEY-LE-GRAND
081	CHS Sevrey	55, rue Auguste Champion	71100 SEVREY
082	CH Toulon/Arroux	Place Claude Burgat	71320 TOULON SUR ARROUX
083	CH Tournus	627, rue Henri et Suzanne Vitrier	71700 TOURNUS
084	NPU/EPMS Tournus	8, avenue Pasteur - BP 61	71700 TOURNUS
085	CH Tramayes	6, rue de L'Hôpital	71520 TRAMAYES
086	EHPAD Nicole Limoge	1, rue Bomme	71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS
087	EHPAD Ancy-Le-Franc	19bis, rue du Collège	89160 ANCY-LE-FRANC
088	CH Auxerre	2, boulevard de Verdun	89000 AUXERRE
089	EHPAD et Cure Méd. Auxerre	7, avenue de Lattre de Tassigny	89000 AUXERRE
090	CHS Auxerre	4, avenue Pierre Scherrer - BP 99	89000 AUXERRE
091	FDE Auxerre	4, boulevard Gouraud	89000 AUXERRE
092	CH Avallon	1, rue De L'Hôpital - BP 167	89200 AVALLON
093	EHPAD J Normand - Briennon-sur-Armançon	4, rue Marie Noël - BP 43	89210 BRIENNON-SUR-ARMANÇON
094	EHPAD Champcevrains	Château de Bouron	89220 CHAMPCEVRAIS
095	EHPAD Charny	45, route de la Mothe	89120 CHARNY
096	EHPAD Coulanges-sur-Yonne	1, rue Millet Hugot	89480 COULANGES-SUR-YONNE
097	EHPAD Courson-les-Carières	2D, rue de Druyes	89560 COURSON-LES-CARRIÈRES
098	CH Joigny	5, avenue Gambetta	89300 JOIGNY
099	Pôle Gerontologique de la Vallée du Serein	3, rue Joffre	89440 L'ISLE-SUR-SEREIN
100	EHPAD Migennes	1, rue Jules Verne	89400 MIGENNES
102	EHPAD - Pont-Sur-Yonne	Chemin du Fond du Ravillon - BP 12	89140 PONT-SUR-YONNE
103	EHPAD Ravières	22, rue Simon Normier	89390 RAVIÈRES
104	EHPAD Saint-Bris-Le-Vineux	10, route De Chitry	89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX
105	EHPAD Saint-Fargeau	6, rue du Moulin de l'Arche	89170 SAINT-FARGEAU
106	EHPAD Saint-Florentin	31, avenue du Général Leclerc - BP 167	89600 SAINT-FLORENTIN
107	EHPAD Saint-Julien-du-Sault	2, avenue Wilson	89330 SAINT-JULIEN DU SAULT
108	EHPAD Saint-Sauveur-en-Puisaye	18, route Ouanne	89520 ST-SAUVEUR-EN-PUISAYE
109	CH Sens	1, avenue Pierre de Coubertin	89100 SENS
111	CH Tonnerre	Rue des Jumériaux	89700 TONNERRE
112	EHPAD Toucy	16, rue des Montagnes	89130 TOUCY

Liste des établissements

Bourgogne

113	EHPAD Vermenton	Rue de l'Hôtel De Ville	89270 VERMENTON
114	EHPAD Châtel-Censoir	6, rue Lucette Rivière	89660 CHÂTEL-CENSOIR
116	CH Villeneuve-sur-Yonne	87-89, rue Carnot - BP 92	89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
119	SIH Blanchisserie Auxerre	Plaine des Îles	89000 AUXERRE
120	EPMS Cheney	1, rue de la Croix Blanche	89700 CHENEY
121	EPMS Tonnerre	Route des Brions	89700 TONNERRE
122	ITEP Saint-Georges-sur-Baulches	33, avenue d'Auxerre	89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
124	EHPAD R. Lagrange - Chalon-sur-Saône	1, rue Aristide Briand	71100 CHALON-SUR-SAÔNE
135	EPMS Espaces	8, avenue Pasteur - BP 70019	71700 TOURNUS
136	MADEF Nevers	2, rue Sainte Hélène	58000 NEVERS
137	EPSMS Blanzay	Rue Brulard Z.I. de la Fiolle	71450 BLANZY
138	FE Mâcon	8, rue du Bel Air	71000 MÂCON
140	ME Saint-Henri Auxerre	4, boulevard Gouraud	89480 COULANGES-SUR-YONNE
141	EHPAD Château de Nantou	30, route Aillant Nantou	89240 POURRAIN
142	IDEF Chatenoy-le-Royal	11, chemin du Treffort	71880 CHATENROY-LE-ROYAL
143	EHPAD Marcel Jacquelinet	65, route De Dijon	21600 LONGVIC
146	Semur-en-Auxois	41, rue de Vigne	21140 SEMUR-EN-AUXOIS
151	CH-HCO	7, rue Guéniot	21350 VITTEAUX
157	EHPAD Mervans	4, rue de la Varenne	71310 MERVANS
159	EHPAD Dijon	44, boulevard de L'Université	21000 DIJON
160	CCAS Auxerre	24, rue Paul Armandot	89000 AUXERRE
161	CH Bourbonne-les-Bains	1, rue Terrail Lemoine	52400 BOURBONNE-LES-BAINS
162	CH Chaumont	2, rue Jeanne d'Arc - BP 514	52000 CHAUMONT
163	CH Langres	10, rue de la Charité BP 220	52200 CHAMPIGNY-LES-LANGRES

Conditions de prise en charge

L'Anfh étant commanditaire des marchés, elle reçoit et signe les conventions de formation des actions coordonnées, régionales et nationales.

Elle reçoit également les factures relatives aux groupes réalisés et répartit ensuite par établissements les montants des frais pédagogiques au prorata du nombre d'agents présents en formation.

Action de formation régionale (AFR)

- > Frais de pédagogie et de restauration financés sur les fonds mutualisés de l'Anfh (crédits mutualisés).
- > Frais de traitement et de déplacement financés sur les plans de formation des établissements.

Action de formation coordonnée (AFC)

- > Frais de pédagogie, déplacement, restauration, hébergement et traitement financés sur les plans de formation des établissements.
- > Coût pédagogique imputé sur le plan de formation des établissements au prorata du nombre de participants. Substitution possible d'un agent par un autre du même établissement.

Action de formation nationale (AFN)

- > Frais de pédagogie financés sur les crédits nationaux de l'Anfh.
- > Frais de déplacement, restauration, hébergement et traitement financés sur les plans de formation des établissements.

Praticiens hospitaliers

- > Frais de pédagogie, de repas et de déplacement au forfait à la charge de l'établissement sur le DPCM.

Validation des inscriptions

Les formations seront organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Désistement tardif ou absence le jour de la formation

Sera considéré comme désistement tardif la non participation d'un agent inscrit, qui survient le premier jour de la formation, et dont le remplacement ne pourra être assuré.

- > En cas de désistement tardif d'un agent, il appartient à l'établissement de proposer le nom d'un remplaçant.
- > Nos actions de formation peuvent être réalisées en intra dans les établissements.

Présentation

Modalités de remboursement des agents

Pour bénéficier de la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas, la formation doit se dérouler :

- > hors de la commune de la résidence administrative (commune de l'établissement employeur) ;
- > et hors de celle de la résidence familiale (commune du domicile de l'agent).

Sont considérées comme constituant une seule et même commune les communes faisant partie d'une même agglomération urbaine multicommunale.

Frais de déplacement

- > Véhicule de fonction de l'établissement : utilisation autorisée mais frais non remboursés.
- > Transport SNCF : remboursement des frais sur la base du tarif 2^e classe.
- > Déplacement en bus : remboursement sur la base des frais réels.
- > Frais de taxi : remboursement exceptionnel, à l'occasion de déplacements à l'intérieur d'une commune non dotée d'un réseau de transport en commun régulier. Une demande d'autorisation doit être faite préalablement.
- > Possibilité d'utiliser son véhicule personnel si le directeur de l'établissement en a donné l'autorisation par écrit.
- > Les taux de remboursement sont les suivants :

Catégories véhicules	Jusqu'à 2000 Km	De 2001 à 10 000 Km	+ 10 000 Km
5 CV et -	0.29	0.36	0.21
6 et 7 CV	0.37	0.46	0.27
8 CV et +	0.41	0.50	0.29

Frais d'hébergement

Concernant la détermination du nombre de repas/découchers ouvrant droit à un remboursement, l'agent doit être en déplacement pendant la totalité de la période comprise entre :

- > 11h et 14h : le déjeuner est pris en charge ;
- > 18h et 21h : le dîner est pris en charge ;
- > 00h et 5h : le découcher est pris en charge.
- > Ces indemnités ne sont pas servies lorsque l'agent est nourri et/ou logé gratuitement.
- > Lorsque la formation se déroule dans un établissement hospitalier, le remboursement des repas de midi est basé sur le tarif self quand cette possibilité est ouverte aux stagiaires.

Les tarifs appliqués

Indemnités de repas (si formation en dehors de l'établissement d'origine de l'agent)

Indemnités de repas dans un établissement hospitalier	7,62 Euros
Indemnités de repas extérieurs :	15,25 Euros

Indemnités d'hébergement

Nombre de nuitées	Remboursement Taux de base à 70 Euros	Remboursement Taux grandes villes	Remboursement Taux commune de Paris
De la 1 ^{re} à la 10 ^e	70 Euros	90 Euros	110 Euros
De la 11 ^e à la 30 ^e	63 Euros	81 Euros	99 Euros
De la 31 ^e à la 60 ^e	56 Euros	72 Euros	88 Euros
À partir de la 61 ^e	42 Euros	54 Euros	66 Euros

Offre de formation

Plan régional Bourgogne- Franche-Comté 2020



Bourgogne-Franche-Comté

01

Les fondamentaux

Communiquer sans complexe en public.

02

Prise en charge des patients, des résidents et des usagers

Personnes âgées

- > ASG.
- > Accompagnement des personnes âgées en fin de vie
- > Dispositif ASH en EHPAD: Notions de base.
- > Dispositif ASH en EHPAD: Approche relationnelle avec le résident, sa famille, ses proches.
- > Dispositif ASH en EHPAD: Communication au sein de l'équipe.
- > Dispositif ASH en EHPAD: Placer la mort dans la vie de l'unité/du service.
- > Dispositif ASH en EHPAD: Faire de l'instant repas un instant plaisir.
- > Le toucher relationnel.
- > Mieux connaître la personne âgée par la méthode de simulateur de vieillissement.
- > Prévention des chutes chez la personne âgée.
- > Savoir gérer le refus de soin chez la personne âgée.

Sanitaire

- > Dispositif ASH en Sanitaire: Notions de base.
- > Dispositif ASH en Sanitaire: Communication au sein de l'équipe.
- > Dispositif ASH en Sanitaire: Approche relationnelle avec le patient, sa famille, ses proches.

Transversal

- > Travailler la nuit.

Handicap/enfance-famille:

- > Formation pour les professionnels du secteur social.
- > Gérer la violence et l'agressivité en pratique (secteur handicap).

03

Fonctions supports et qualité des pratiques

Responsables et chargé(e)s de formation

- > Évaluation des actions de formation.
- > Impliquer les acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan de formation.

RH

- > Formations évolutions des métiers de la fonction RH.

Développement durable

- > Développement durable et pratiques professionnelles.

04

Accompagnement au changement et intégration des évolutions dans la pratique

Offre nationale métiers, compétences:

- > Accompagnement des établissements.
- > formation des encadrants.

Démarche métiers, emplois, postes et compétences

- > Module 1: Les enjeux RH et la mise en œuvre de l'actualisation des fiches emploi/poste/compétence.
- > Module 2: S'approprier le référentiel métiers et le décliner en emplois, postes et compétences dans son domaine.
- > Module 3: Complémentarité entre les cadres et les RH et finalisation des fiches emploi/poste/compétence.

Tutorat

- > Tuteurs de stage: optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux.

05

Management

Dispositif Management

Progresser dans ses pratiques professionnelles de manager grâce à des échanges constructifs stimulants et bienveillants entre pairs en intra et/ou inter-établissement(s).

- > Gestion de conflit : savoir négocier.
- > Vers une équipe motivée et performante.
- > Piloter efficacement des projets.
- > De la conduite du changement au changement de conduite.
- > Développer une communication efficace.

S'approprier et résoudre des problématiques managériales par la simulation et la mise en situation professionnelle en intra et/ou inter-établissement(s).

- > Entretien de recrutement.
- > Entretien de reprise de poste suite à une absence.
- > Entretien de recadrage.
- > Entretien de valorisation.
- > Savoir motiver ses collaborateurs.
- > Savoir animer une réunion.
- > Déterminer et adapter son style de management.
- > Pratiquer un management personnalisé et situationnel.
- > Savoir déléguer.

Développer une démarche de conduite du changement en intra et/ou inter-établissement(s).

Développer une démarche de cohésion d'équipe en intra et/ou inter-établissement(s).

Autre

Manager une petite équipe

06

Qualité de vie au travail

- > Gestion du stress et prévention de l'épuisement professionnel.

07

Spécificités territoriales

Actions territoriales - Bourgogne

- > Collaboration médecins/soignants en service d'urgence (uniquement en Bourgogne).
- > Échographie clinique en médecine d'urgence pédiatrique (uniquement en Bourgogne).
- > Damage control.

Actions territoriales - Franche-Comté

- > Compétences-clés - Positionnement initial.
- > Compétences-clés - Parcours de formation.
- > Compétences-clés - Positionnement final.
- > Maintien dans l'emploi - Axe 1: Établissements.
- > Maintien dans l'emploi - Axe 2: Agents.
- > Maintien dans l'emploi - La gestion statutaire et la prévention de l'inaptitude.
- > Formation Gestion Finances Comptabilité.
- > FAE ACH.
- > FAE AMA-Secrétaire Médicale.
- > FAE TH-TSH.
- > Animer des groupes d'analyse de pratiques professionnelles - public cadres.
- > Mettre en œuvre une démarche de Qualité de vie au travail dans les établissements de la FPH -
Module 1: Être un acteur opérationnel de la QVT dans son équipe.
Module 2: Piloter stratégiquement et opérationnellement la démarche QVT dans votre établissement.

Franche-Comté

01

Les fondamentaux

- > Bureautique.
- > Orthographe, grammaire, conjugaison et syntaxe.
- > Prise de notes et compte-rendu.
- > Risques liés au SI.
- > Savoir rédiger un courriel.

02

Prise en charge des patients, des résidents et des usagers

Personnes âgées

- > Sexualité des personnes accueillies.

Transversal

- > Humour en situation professionnelle.
- > Gestion de l'agressivité et de la violence.
- > Communiquer avec bienveillance en utilisant les principaux outils et méthodes de la communication non violente.

03

Fonctions supports et qualité des pratiques

Achats

- > Évolution de la réglementation des achats publics: actualisation des connaissances.

Logistique

- > Cuisine - Module HACCP.
- > Méthode RABC - Entretien du linge.

04

Accompagnement au changement et intégration des évolutions dans la pratique

GHT

- > Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du projet médical et du projet de soins partagé.
- > Dispositif GHT – Achats Module 1: Les fondamentaux de l'achat public en GHT.
- > Dispositif GHT – Achats Module 2: Le management et l'animation de la fonction Achats en GHT.
- > Dispositif GHT – Achats Module 3: Le contrôle de gestion Achats en GHT.
- > Dispositif GHT à destination des RCF - Module 1: Élaboration et mise en œuvre du plan de formation.
- > Dispositif GHT à destination des RCF - Module 2: Animer une démarche de coordination de la formation au sein d'un GHT.
- > GHT - SI Module 1: Les évolutions des SI dans le cadre des GHT.
- > GHT - SI Module 2: La conduite du changement dans le cadre de la convergence des SI.
- > GHT - SI Module 3: Mesurer l'opportunité de mutualiser et/ou de recourir à des services ou prestataires externes dans le cadre des GHT.
- > GHT - SI Module 4: Auditabilité des SI dans le cadre des GHT.
- > GHT - SI Module 5: Urbanisation du système d'information convergent (SIC) d'un GHT.
- > GHT - SI Module 6: SSI et protection des données dans le cadre d'un GHT.

Tutorat

- > Tuteurs pour élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture.

06

Qualité de vie au travail

- > Prévention des risques psychosociaux et Qualité de vie au travail.

Bourgogne

01

Les fondamentaux

- > Bureautique.
- > Orthographe, grammaire, conjugaison et syntaxe.
- > Prise de notes et compte-rendu.
- > Risques liés au SI.
- > Savoir rédiger un courriel.

02

Prise en charge des patients, des résidents et des usagers

Personnes âgées

- > Sexualité des personnes accueillies.

Transversal

- > Humour en situation professionnelle.
- > Gestion de l'agressivité et de la violence.
- > Communiquer avec bienveillance en utilisant les principaux outils et méthodes de la communication non violente.

03

Fonctions supports et qualité des pratiques

Achats

- > Évolution de la réglementation des achats publics: actualisation des connaissances.

Logistique

- > Cuisine - Module HACCP.
- > Méthode RABC - Entretien du linge.

04

Accompagnement au changement et intégration des évolutions dans la pratique

GHT

- > Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du projet médical et du projet de soins partagé.
- > Dispositif GHT – Achats Module 1: Les fondamentaux de l'achat public en GHT.
- > Dispositif GHT – Achats Module 2: Le management et l'animation de la fonction Achats en GHT.
- > Dispositif GHT – Achats Module 3: Le contrôle de gestion Achats en GHT.
- > Dispositif GHT à destination des RCF - Module 1: Élaboration et mise en œuvre du plan de formation.
- > Dispositif GHT à destination des RCF - Module 2: Animer une démarche de coordination de la formation au sein d'un GHT.
- > GHT - SI Module 1: Les évolutions des SI dans le cadre des GHT.
- > GHT - SI Module 2: La conduite du changement dans le cadre de la convergence des SI.
- > GHT - SI Module 3: Mesurer l'opportunité de mutualiser et/ou de recourir à des services ou prestataires externes dans le cadre des GHT.
- > GHT - SI Module 4: Auditabilité des SI dans le cadre des GHT.
- > GHT - SI Module 5: Urbanisation du système d'information convergent (SIC) d'un GHT.
- > GHT - SI Module 6: SSI et protection des données dans le cadre d'un GHT.

06

Qualité de vie au travail

- > Prévention des risques psychosociaux et Qualité de vie au travail.

